## AR Prefecture

017-200041523-20241219-DEC612\_2024-AU Reçu le 19/12/2024

Personnel contractuel



Décision n° 612/2024 AL

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Monsieur Gabin TONDUSSON, en tant qu'assistant paie, du 1er janvier 2025 au 31 janvier 2025.

Fait à Jonzac

Le

1 9 DEC. 2024

Le Président Claude BELOT

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



## Communauté des Communes de la Haute-Saintonge